

L'An deux mil vingt et un, le trente septembre à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 23 septembre 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.
Les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Gabriel BELAMIRI (procuration à P. CONSTANCE), Alain DUFRENNE (procuration à I. WILLEMAND), Gérard DUMONT (procuration à R. PRUD'HOMME), Bruno PIECKOWIAK (procuration à F. DURANEL) et Frédéric HALLEZ (procuration à S. MICHEL).

Objet : 2021-09/16 Festivités
2021 : Dimanche 10 octobre
2021 : Rencontres Musicales
en Artois, convention entre la
ville et l'Association
Rencontres Musicales en Artois

Madame Isabelle WILLEMAND est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de l'Association Rencontres Musicales en Artois sise à Béthune pour le festival d'automne des Rencontres Musicales en Artois le dimanche 10 octobre à 16 heures à l'Espace Culturel.

La prestation :

- Concert de musique classique donné par le chœur régional des Hauts de France.

Le partenariat prévoit une aide de 1 000,00 € net de taxes en faveur de l'Association. Le tarif de vente des billets est de 13,00 € tarif plein et 7,00 € (pour les étudiants et sans emploi), gratuité pour les moins de 16 ans.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la proposition de l'Association Rencontres Musicales en Artois et autorise la signature de la convention pour le récital du 10 octobre 2021.

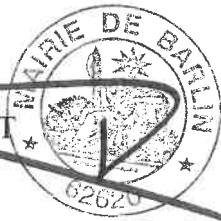
REÇU LE 07 OCT. 2021



Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. DAGBERT



Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte
(application de l'article L2131-1 du CCST)

Le 06 octobre 2021

Le Maire,
J. DAGBERT

